



Libellé quittance loyer et compensation travaux

Par **AURORA1965**, le **05/10/2013** à **12:09**

Bonjour,
Je loue ma maison et j'ai octroyé 2 mois gratuits pour des travaux qui seront réalisés par le locataire.
Comment dois-je libellé mes deux premières quittances : Loyer à 0 ou Paiement par compensation ?
merci.

Par **alterego**, le **05/10/2013** à **12:56**

Bonjour,
Avez-vous constaté cette clause de travaux dans le bail ou par tout autre document annexé ?
Exemple **"Clause des travaux
Selon convention entre les parties, le locataire exécutera les travaux décrits ci-après :
En conséquence de quoi, le loyer sera gratuit pendant deux mois. A défaut d'exécution, le loyer sera dû"**.
Les travaux exécutés, vous établissez les deux quittances du montant de la mensualité (loyer et charges) fixée dans le bail et portez la mention **"mensualité acquittée par travaux du même montant suivant convention entre les parties"**.
Il existe bien entendu d'autres formules.
Cordialement

Par **AURORA1965**, le **06/10/2013** à **19:31**

Merci pour votre aide